



# Application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Point d'étape

mardi 1<sup>er</sup> mars 2016



# Sommaire

7

**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI**

15

**LES PREMIÈRES  
APPLICATIONS CONCRÈTES**

16

**Des applications concrètes  
pour les consommateurs**

26

**Des applications concrètes  
pour les entreprises**



# LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES

15 OCTOBRE 2014

Conférence de presse  
de présentation des principales  
mesures du projet de loi  
pour la croissance, l'activité  
et l'égalité des chances  
économiques

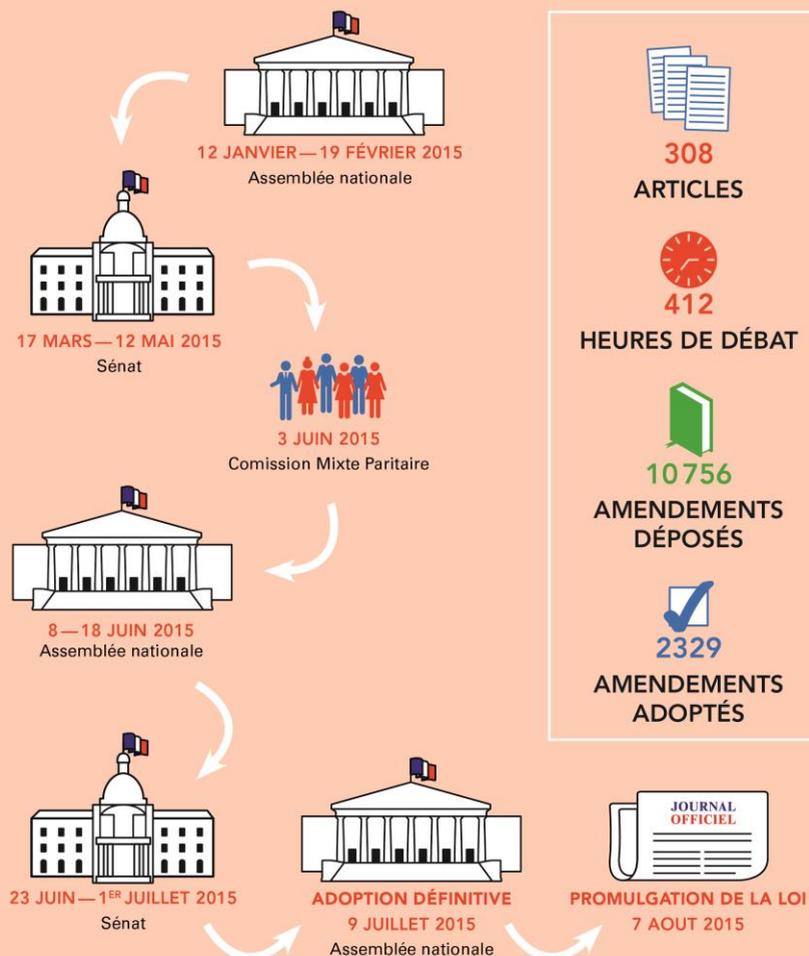
10 DÉCEMBRE 2014

Présentation du projet de loi  
en Conseil des ministres

16 DÉCEMBRE 2014

Audition d'Emmanuel MACRON  
devant la commission spéciale  
de l'Assemblée nationale

## LE PARCOURS DE LA LOI





**Mise en œuvre  
de la loi**

## Une application rapide de la loi

**308** articles au total

**60%** de la loi est déjà appliquée immédiatement, sans besoin de mesures d'exécution, depuis la promulgation le 6 août 2015

**85** décrets et **26** ordonnances prévus

A ce jour :

**75** décrets sont prêts ou déjà publiés :

- 42 décrets publiés
- 3 décrets en cours de signature
- 30 décrets au Conseil d'Etat

10 décrets seront pris plus tard car impactés par d'autres textes ou travaux en cours.

**14** ordonnances sont prêtes ou déjà publiées :

- 6 ordonnances publiées
- 8 ordonnances au Conseil d'Etat

12 ordonnances entrent dans un calendrier extrêmement différé de par la loi (notamment celles sur le droit des permis et des autorisations environnementales pour permettre une concertation complète).

**10 décrets seront pris plus tard car impactés par d'autres textes ou travaux en cours.**

**En attente du projet de loi pour une République numérique :**

- Décret sur le statut de zone fibré ;
- Décret sur l'information des consommateurs par les plateformes électroniques.

**En attente de l'avant-projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés :**

- Décret sur les modalités d'établissement d'un référentiel indicatif aux fins de détermination de l'indemnité fixée par le juge prud'homal.

**En attente de l'autorisation de la Commission européenne :**

- Décret pour étendre au cabotage et au transit international l'installation actuellement en vigueur pour les autocars français des dispositifs prévenant la conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

**En raison d'un travail approfondi avec les professionnels des transports et du travail**

- Mode de calcul des éléments du ratio limitant la dette financière nette par rapport à la marge opérationnelle de SNCF Réseau;;
- Application des modalités du code du travail relatives aux salariés détachés temporairement par une entreprise non établie en France aux entreprises de transport routier ou fluvial ;
- Défenseur syndical : inscription sur une liste arrêtée par l'autorité administrative sur proposition des organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et modalités d'indemnisation ;
- Délai à la suite duquel tout conseiller prud'homme qui n'a pas satisfait à l'obligation de formation initiale est réputé démissionnaire qui est intégré à la réforme de la formation des conseillers prud'hommes.

**En raison d'une entrée en vigueur différée en juillet 2016 :**

- Équipement des immeubles neufs ou des maisons individuelles neuves ne comprenant qu'un seul logement ou local à usage professionnel, en lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique ;
- Équipement des immeubles en lignes de communication électroniques en fibre optique à très haut débit lors de travaux de rénovation importants.

## Les principales réformes de la loi sont déjà entrées en vigueur

### TRANSPORTS



Ouverture de lignes d'autocar pour les distances supérieures à 100 km

Création du service universel du permis de conduire

Généralisation de la conduite accompagnée



Ouverture des lignes d'autocar pour les distances inférieures à 100 km

Renfort des agents publics et contractuels pour faire passer les épreuves du permis de conduire (postiers)

Création de l'ARAFER

Encadrement des frais d'accompagnement des auto-écoles

Réforme du cadre des gares routières

Mise en œuvre des pouvoirs de régulation de l'ARAFER sur les contrats de travaux autoroutiers

### MARCHE DU TRAVAIL



Réforme des AME défensifs

Réforme des prud'hommes

Sécurisation des procédures de licenciement collectif



Lutte contre le travail détaché illégal

CONSOMMATION / COMMERCE



Renforcement des sanctions pour pratique commerciale déséquilibrée



Notification à l'Autorité de la concurrence des accords pour la création de centrales d'achat

Création des zones touristiques internationales

Ouverture dominicale des gares

De 5 à 12 Dimanches du maire

Statut des restaurateurs artisans

Création du service gratuit de mobilité bancaire

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



Protection de la résidence principale de l'entrepreneur

Réforme des délais de paiement

Réforme des procédures collectives (cession forcée de créances pour sauvegarder l'entreprise)



Dispense de publication du compte de résultat

Réforme de la communication de la Banque de France des renseignements qu'elle détient sur la situation financière des entreprises aux entreprises d'assurance, aux mutuelles et aux institutions de prévoyantes et aux sociétés de gestion

## BTP



Réforme de l'action en démolition

Réforme des IPCE

Extension de certificats de projet

Principe de l'autorisation unique

## SECTEUR JURIDIQUE



Réforme des tarifs des notaires, huissiers, commissaires-priseurs judiciaires et des greffiers de tribunaux de commerce

Création de 18 tribunaux de commerce spécialisés de dimension régionale

## RÉMUNÉRATION



Réforme de l'actionariat salarié

Réforme de l'épargne salariale

Réforme des retraites chapeaux

## LOGEMENT



Réforme du logement intermédiaire

## INVESTISSEMENT



Mise en place du suramortissement fiscal depuis le 15 avril 2015



Réforme du droit d'information préalable des salariés

## EXPORTATION



Création de la procédure ASN Export



Valorisation de l'expertise hospitalière française à l'international

## ATTRACTIVITÉ



Suppression de la peine de prison associée au délit d'entrave

Réforme du régime des impatriés



# **Les premières applications concrètes**

## Des applications concrètes pour les consommateurs

### Ouverture du transport par autocar

La réforme du transport par autocar est pleinement entrée en vigueur :

- En 6 mois, **1,5 millions** de passagers ont été transportés entre les **157** villes desservies, contre **110 000** en 2014.
- Chaque jour, ce sont **715** autocars qui assurent des liaisons partout en France.
- Près de **1 300** emplois nets ont pu être créés grâce au développement de ce moyen de transport.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) a reçu **100** dossiers d'autocaristes en vue d'ouvrir de nouvelles dessertes entre des villes espacées de 100 kilomètres ou moins.

Deux décisions ont déjà été rendues :

- Une autorisation pour ouvrir une ligne entre deux pôles régionaux de moins de 100km (Brive-Poitiers) ;
- Une décision interdisant une ligne concurrente d'une ligne existante (Beauvais-Paris).

# OUVERTURE DU TRANSPORT PAR AUTOCAR

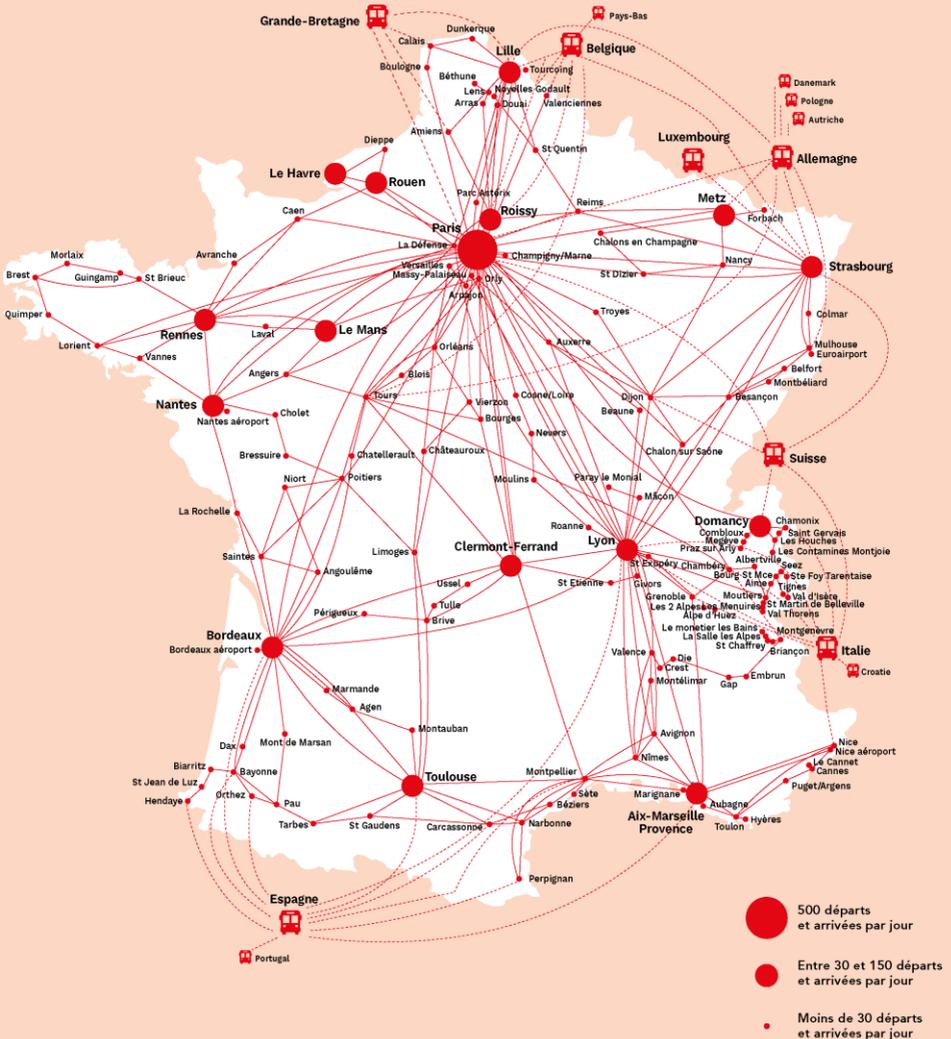
Troisième bilan, 6 mois après l'entrée en vigueur de la loi

158 villes françaises et aéroports desservis

Plus de 2500 départs et arrivées par jour, dont 261 vers l'étranger

1 300 emplois créés en 6 mois

1,5 million de passagers transportés en 6 mois



## Réforme du permis de conduire

La réforme du permis de conduire est enclenchée.

### Elle permet de réduire le coût de passage de l'examen :

- Les « frais de présentation à l'examen », réclamés par les auto-écoles pour toute nouvelle présentation après un échec sont désormais totalement interdits.
- Les « frais d'accompagnement à l'examen » ne peuvent plus excéder le montant d'une heure de conduite dans le cas du permis voiture ou d'une heure et demie de conduite dans le cas du permis moto.

**200 millions d'euros : c'est le gain cumulé estimé par an de l'encadrement des pratiques tarifaires des auto-écoles pour les consommateurs**

**Les délais d'attente seront également progressivement réduits.** 43 agents de la Poste ont déjà été spécifiquement recrutés et formés pour intervenir en renfort des inspecteurs du permis de conduire.

## Amélioration de la couverture mobile du territoire

Les mesures prises en faveur de la couverture mobile des territoires ruraux se traduiront concrètement dès cette année.

- Dans les **268** communes recensées comme étant en zone blanche, l'État financera en 2016 la totalité de l'implantation des pylônes recevant les antennes des opérateurs de télécommunications, pour un montant global de **30 millions** d'euros (100 000 euros en plaine et 130 000 euros en zone de montagne).
- Dans les **2 200** communes encore privées de 3G, les opérateurs se sont engagés sur un calendrier de couverture avant la mi-2017.
- Dans **800** sites jugés stratégiques par leurs activités économiques et touristiques, l'État fournira également aux maires la moitié du financement de pylônes pour un montant d'environ **50 millions** d'euros.

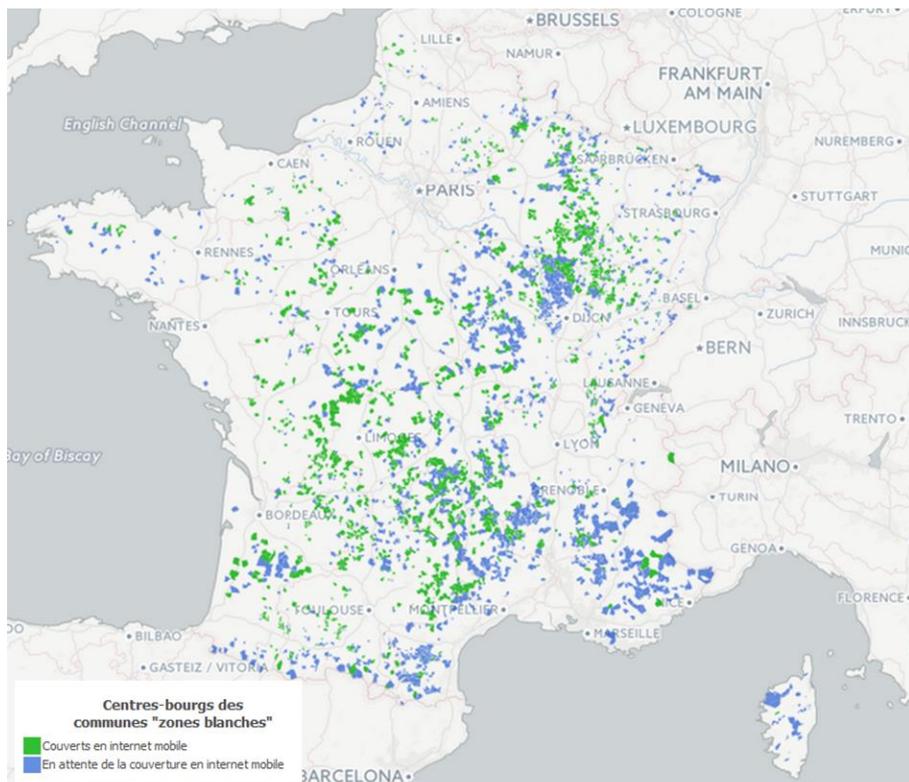
**Un calendrier de suivi serré depuis la promulgation de la loi pour mettre en œuvre concrètement ces mesures :**

**21 mai 2015** : Signature de l'engagement des opérateurs de téléphonie mobile sur la couverture mobile

**5 novembre 2015** : Publication de la liste des communes en zones blanches suite à leur recensement

**16 janvier 2016** : Annonce par le Président de la République de la mobilisation de 30 millions d'euros pour le financement intégral de pylônes sur lesquels les opérateurs devront installer leurs antennes mobiles.

**24 février 2016** : Réunion d'information avec les communes en zones blanches et signature de l'accord de répartition entre opérateurs pour l'équipement des zones blanche  
**15 mars 2016** : lancement de l'appel d'offre 800 sites



**Carte des communes des programmes « zones blanches centres-bourgs » à équiper en Internet mobile »**  
[www.francethd.fr](http://www.francethd.fr)

## Réforme des professions réglementées du droit

**Les tarifs et émoluments sont diminués et sont désormais fixés en fonction des coûts :**

- Les tarifs des greffiers de tribunaux de commerce baissent globalement de **5%**, et ceux des notaires et des huissiers de justice de **2,5%**. Ces tarifs seront à nouveau révisés dans deux ans. Les professionnels devront mettre en place une comptabilité analytique pour le 1er janvier 2017.
- La possibilité de faire des remises : Pour la première fois, les tarifs des notaires et des huissiers de justice pourront donner lieu à des remises, jusqu'à **10%** de leurs émoluments. Ainsi, pour les notaires, toutes les transactions immobilières au-dessus de 150 000 euros donneront lieu à cette remise, soit près de la moitié des transactions immobilières.
- Pour les transactions immobilières de faible montant, les tarifs baissent de façon importante, jusqu'à **70%** car la totalité des émoluments notariaux sera plafonné à 10% de la valeur des biens avec un tarif minimum de 90 euros. Ceci facilitera, en particulier dans les zones rurales, les petites transactions immobilières, comme celles sur les terres agricoles et les forêts, aujourd'hui affectées par des tarifs prohibitifs au regard de la valeur du bien.

**Ouverture des professions du droit :**

Le décret sur la liberté d'installation des professions réglementées du droit a été publié en ce qui concerne les critères que l'Autorité de la concurrence devra prendre en compte pour dessiner la carte des zones qui seront ouvertes à l'installation libre des notaires, huissiers et commissaires-priseurs judiciaires.

**L'Autorité de la concurrence a lancé aussitôt la remontée d'informations des associations dont la consultation a été rendue obligatoire par la loi.** La carte en découlera ; elle est attendue pour proposition aux Ministres en mai.

Les premières demandes d'installation pourront ainsi être faites avant l'été.

## Ouverture des commerces le dimanche et en soirée

**Les mesures relatives à l'ouverture des commerces en soirée et le dimanche sont toutes entrées en vigueur.**

**Les zones touristiques internationales**, destinées à capter le potentiel économique généré par les visiteurs étrangers existent maintenant à Paris, en région parisienne (Val d'Europe/ La Vallée Village à côté de Disneyland Paris), sur la Riviera (Nice, Canne, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer) et à Deauville.

Plusieurs grandes enseignes ont d'ores et déjà signé des accords pour ouvrir dans ce cadre : Darty, Zara, Marionnaud, Nature et Découvertes, ainsi que l'horlogerie-joaillerie. Les centres de St Emilion et Beaugrenelle sont désormais ouverts le dimanche, comme l'intégralité du Marais. La salle Drouot au cœur du quartier des grands boulevards a décidé d'être désormais animée le week-end, dans le prolongement de sa rénovation et pour développer sa notoriété internationale.

Désormais, les commerces des **6 gares parisiennes et des 6 principales gares régionales** (Avignon, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Marseille et Nice) peuvent ouvrir le dimanche.

La gare Saint Lazare, qui est la plus importante de France, a ouvert dès le premier dimanche de la publication du décret.

Enfin de nombreuses communes ont profité de l'ouverture votée dans la loi croissance pour augmenter le nombre de **dimanches « du maire »**.

Sur les 70 plus grandes villes françaises :

- **43%** ont augmenté le nombre de dimanches en 2016 par rapport à 2015. On est ainsi passé par exemple de 5 à 7 ouvertures dominicales par an à Montpellier et Toulouse, de 5 à 8 à Lille et Belfort.
- **Près d'un quart** ont choisi d'utiliser le potentiel maximum de 12.
- A Paris, pour la première fois, les magasins ont pu ouvrir sans interruption de la mi-novembre au nouvel an, sur une période de six semaines en bénéficiant de la disposition transitoire des 9 dimanche de 2016.

## **Accélération du déploiement de la fibre optique**

Les assemblées générales de copropriétaires peuvent maintenant donner mandat au conseil syndical pour accepter les demandes d'installation de la fibre émanant des opérateurs télécoms. Cette mesure accompagnera l'accélération du niveau d'équipement des logements qui est passé de 3,6 à 5 millions en un an.

**Grâce à cette mesure, les copropriétés gagneront jusqu'à 1 an pour l'équipement des immeubles.**

À compter du 1er juillet 2016, l'équipement en fibre optique des logements neufs sera par ailleurs obligatoire.

## Des retombées concrètes pour les entreprises

### Lutte contre le travail détaché illégal

La lutte contre le travail détaché illégal s'est vue considérablement renforcée.

- Sur le terrain, les actions de contrôle ont été massivement augmentées : **1 300** interventions de contrôle par mois en moyenne depuis septembre, contre 600 en juin 2015.
- Le dispositif de sanction à visée dissuasive a déjà fait l'objet d'application. Au second semestre 2015, ce sont **139** amendes qui ont été notifiées pour non-présentation d'une déclaration de détachement, pour un montant cumulé de **675 700** euros. **15** fermetures préfectorales ont été initiées ou prises dans la période récente.
- La suspension de la prestation de service internationale, en vigueur depuis décembre 2015, a été utilisée pour la première fois en Corse au début du mois de février à l'égard de deux chantiers de BTP.

## Réforme des tribunaux de commerce spécialisés

**La réforme des tribunaux de commerce spécialisée est enclenchée avec la publication de la liste des 18 tribunaux concernés.**

Ces tribunaux sont répartis sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi un maillage équilibré en fonction de la densité démographique et de l'activité économique : Bobigny, Bordeaux, Dijon, Evry, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nanterre, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tourcoing.

Ces tribunaux de commerce seront compétents de plein droit, dès lors que l'entreprise aura 250 salariés et 20 millions de chiffre d'affaires et/ou pour les entreprises faisant plus de 40 millions de chiffre d'affaires, et pour les groupes de société.

## Régulation du secteur autoroutier

**La régulation des autoroutes est désormais entièrement transformée au profit des usagers et des PME.**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, les compétences consultatives, de contrôles et de sanctions de l'ARAFER sont étendues au secteur des autoroutes, tandis que seuil de mise en concurrence des marchés de travaux des concessionnaires a été baissé de 2 millions à 500 000 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, l'ARAFER doit être consultée pour l'attribution de toute nouvelle concession et la modification des conditions financières de toute concession existante. L'exploitation des aires de services autoroutières sera également mieux encadrée.

Un second décret définira prochainement les nouvelles règles pour les marchés de travaux, fournitures et services des concessionnaires en cohérence avec les nouvelles règles de la commande publique en cours d'examen au CE.

Ces exigences de transparence pro-concurrentielles permettront de garantir un meilleur accès des PME à ces marchés.

## Diversification des possibilités de financement des entreprises

### **Assurance vie**

Grace à la loi croissance et activité, les assureurs-vie sont en train de construire des contrats d'assurance-vie investis en private equity, c'est-à-dire en titres non cotés de PME, ce qui n'existait pas avant la loi croissance. Les premiers contrats seront commercialisés à l'été.

### **Prêt inter-entreprise**

Le décret relatif au prêt interentreprise est examiné au Conseil d'Etat. Grâce à ce texte, qui est une dérogation majeure au monopole bancaire, les entreprises pourront se prêter entre elles. Des seuils ambitieux ont été retenus : les entreprises pourront se prêter jusqu'à 50% de leur trésorerie excédentaire et ce dans la limite de 10 millions d'euros, 50 millions d'euros ou 100 millions d'euros pour les prêts accordés respectivement par une petite ou moyenne entreprise, une entreprise de taille intermédiaire ou une grande entreprise.

### **Bons de caisse**

L'ordonnance relative aux bons de caisse est en cours de finalisation. Une nouvelle classe d'obligations simplifiées a été introduite à cette occasion : les « minibons ». Cela permettra aux commerçants d'avoir accès à des quasi-émissions obligataires ce qui leur était jusqu'à présent interdit et étendra par là même le champ du crowdfunding.

## Gestion du secteur public

### **Nexter - Kant**

L'alliance des entreprises Nexter et Kant s'est traduite par la création d'une société commune franco-allemande leader de l'armement terrestre en juillet 2015. Le processus s'est clôt en décembre et a été suivi de la réunion du premier conseil d'administration le 4 février 2016. Le nouveau groupe emploie environ 7 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 Md€ en 2015.

### **Aéroports de Nice et de Lyon**

La loi croissance et activité a autorisé le transfert au secteur privé des parts de l'Etat au capital des aéroports de Nice et de Lyon. L'élaboration du cahier des charges s'est faite en concertation avec les élus locaux. Deux réunions sont organisées dans les prochains jours avec les actionnaires locaux des deux aéroports afin de conclure la concertation et de publier le cahier des charges de l'appel d'offres. L'objectif d'une cession des parts de l'Etat courant 2016 est maintenu.

### **Laboratoire français du sang**

Pour le Laboratoire Français du sang, une augmentation de capital de 230M€ a été décidée par l'Etat et va servir à construire la nouvelle usine de l'entreprise à Arras. Des discussions sont par ailleurs en cours avec BPI pour apprécier la manière dont BPI pourrait participer au financement du LFB par des fonds publics.





**Suivez l'application de la loi sur :**  
<http://www.economie.gouv.fr/loi-croissance-activite>

Contact  
Téléphone : 01 53 18 45 13  
[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)